



D.2016.12.21.4.28

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 21 Décembre 2016

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.28 - Accord Cadre « Prestations juridiques en action foncière et droit de l'expropriation-Représentation en justice et conseil juridique » - approbation et autorisation de signer l'accord cadre.

L'an deux mille seize, le vingt et un décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M.Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M.Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M.Lagleize)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M.Grass)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

Le présent accord-cadre est passé en vertu des articles 67, 68 et 78 à 80 du décret n°2016-360 en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.. Il a pour objet d'établir les termes régissant les marchés subséquents à conclure sur une durée de cinq ans à compter de la notification de celui-ci.

Cet accord cadre porte sur les prestations juridiques de représentation en justice et de conseil juridique en matière d'action foncière et de droit de l'expropriation.

Il s'agit d'un accord cadre multi-attributaire. Le nombre de titulaires est fixé à deux.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 16 juin 2016 aux publications du BOAMP et publié à cette même date sur les sites de Tisseo.fr et du Conseil National des Barreaux.

La date limite de remise des offres a été fixée au 22 juillet 2016 à 12h.

11 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- Cabinet Jacques LEVY
- SCP SVA
- SCP BOUYSSOU et Associés
- Fiducial Legal by Lamy
- ADDEN Bordeaux - Adden Avocats
- SEARL JURIADIS-Cabinet MERCE
- Cabinet COUDRAY-SYSTRA Foncier
- LLC et Associés
- AARPI SBKG et Associés
- SEARL PAILLAT CONTI et BORY
- DS Avocats

La Commission d'Appel d'offres du SMTC a, dans sa séance du **08 novembre 2016**, retenu les candidatures suivantes :

- Cabinet Jacques LEVY
- SCP SVA
- SCP BOUYSSOU et Associés
- Fiducial Legal by Lamy
- ADDEN Bordeaux - Adden Avocats
- SEARL JURIADIS-Cabinet MERCE
- Cabinet COUDRAY-SYSTRA Foncier
- LLC et Associés
- AARPI SBKG et Associés
- SEARL PAILLAT CONTI et BORY
- DS Avocats.

La Commission d'Appel d'offres, dans sa séance du **08 novembre 2016**, a attribué l'accord cadre à **SCP BOUYSSOU et Associés et Cabinet COUDRAY-SYSTRA Foncier.**

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161226-20161221-04-28d- DE Date de télétransmission : 26/12/2016 Date de réception préfecture : 26/12/2016
--

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'accord -cadre « Prestations juridiques en action foncière et droit de l'expropriation - Représentation en justice et conseil juridique » avec **SCP BOUYSSOU et Associés et Cabinet COUDRAY-SYSTRON Foncier**.

Le Comité Syndical :
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

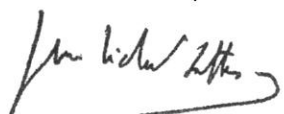
ARTICLE 1 : AUTORISE la SMAT à signer avec **SCP BOUYSSOU et Associés et Cabinet COUDRAY-SYSTRON Foncier**, l'accord cadre « Prestations juridiques en action foncière et droit de l'expropriation-Représentation en justice et conseil juridique ».

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES